

9/11/2006



Conseil de sécurité

CS/8865

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil de sécurité

5564^e séance – matin & après-midi

LES DÉLÉGATIONS REPROCHENT AU CONSEIL DE SÉCURITÉ SON INACTION DEVANT L'INTENSIFICATION DES OPÉRATIONS ISRAËLIENNES DANS LA BANDE DE GAZA

Elles demandent à ses membres de se prononcer au plus vite sur un projet de résolution présenté par le Qatar

Réunis aujourd'hui pour examiner la situation au Moyen-Orient, les membres du Conseil de sécurité, ainsi que les autres délégations invitées au débat, se sont déclarés particulièrement préoccupés par la soudaine escalade des violences dans les territoires palestiniens occupés depuis le 1^{er} novembre dernier, date à laquelle les forces israéliennes ont lancé une offensive visant à mettre fin aux tirs de roquettes contre des localités israéliennes.

Cette séance s'est déroulée au lendemain de l'incident de Beït Hanoun, dans le nord de la bande de Gaza, qui s'est produit moins de 24 heures après l'annonce officielle par Israël de la fin de ses opérations: 19 Palestiniens ont été tués pendant leur sommeil par des obus israéliens, dont 16 membres d'une seule et même famille, a précisé Riyad Mansour, l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies. Jusqu'à présent, le personnel médical palestinien est incapable d'identifier la plupart des victimes en raison de la nature des explosifs utilisés qui ont déchiqueté la plupart d'entre elles.

Qualifiant cette bavure d'accident tragique, le représentant israélien a exprimé ses profonds regrets pour la perte de civils innocents. Il a rappelé qu'une aide humanitaire avait aussitôt été proposée à l'Autorité palestinienne, qu'une enquête avait été ouverte et que les tirs d'artillerie avaient cessé. Mais Daniel Carmon a affirmé que les civils palestiniens avaient d'abord été les victimes du Hamas, qui dirige actuellement l'Autorité palestinienne. Pour parvenir à ses objectifs politiques, a-t-il insisté, le Hamas doit renoncer immédiatement au terrorisme.

Soutenu par plusieurs délégations arabes, l'Observateur de la Palestine a pour sa part estimé que les opérations israéliennes relevaient du terrorisme d'État, exigeant que les responsables de cette attaque soient poursuivis en vertu du droit international. Mais, en dépit des nombreuses lettres qui lui ont été adressées pour examiner cette situation, le Conseil aurait échoué selon lui à agir, renforçant ainsi le sentiment d'impunité parmi les Israéliens.

Le représentant du Qatar, qui s'exprimait au nom du Groupe des États arabes, a renchéri et s'est demandé pourquoi le Conseil de sécurité accordait son attention à des crises de moindre importance, alors que la question du conflit israélo-palestinien semble passer au second plan, particulièrement au moment où la situation sur le terrain ne fait qu'empirer. Le Mouvement des pays non alignés a, par la voix de Cuba, émis l'espoir que le projet de résolution qu'a fait circuler la délégation du Qatar sera prochainement adopté par les membres du Conseil.

Ce texte prévoit notamment la fin de l'« agression » israélienne, la mise en place d'un couvre-feu mutuel et l'envoi d'une force d'observation des Nations Unies pour en surveiller le plein respect par les parties au conflit. Certaines délégations, notamment celle de la Malaisie, ont même estimé que l'heure était venue pour le Conseil de sécurité d'autoriser le déploiement d'une force d'interposition et de protection dans les territoires palestiniens occupés, une idée évoquée depuis près de 40 ans.

Devant la « tragique » escalade de ces derniers jours, la France a pour sa part préconisé la nécessité d'une réunion urgente du Quatuor pour le Moyen-Orient, afin de relancer les négociations de paix. Par ailleurs, compte tenu du nombre de victimes enregistré au cours des derniers mois, elle s'est interrogée sur la mise en place éventuelle d'un mécanisme de protection des populations civiles. À cet égard, a suggéré Jean-Marc de La Sablière, une réflexion collective devrait s'engager, en liaison avec le Secrétaire général, sur les différentes options envisageables et la prochaine réunion du Quatuor pourrait en fournir le cadre. De nombreuses délégations ont en effet reproché à Israël d'agir en violation de la Quatrième Convention de Genève, relative à la protection des civils en temps de guerre.

Outre les membres du Conseil et les délégations déjà citées, les représentants des pays suivants ont pris la parole: Cuba, Finlande (au nom de l'Union européenne), Yémen, Égypte, Arabie saoudite, Liban, Malaisie, Azerbaïdjan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Pakistan, Tunisie, Soudan, Maroc, Algérie, Norvège, Espagne, Koweït, Jordanie, République islamique d'Iran, Indonésie, République arabe syrienne, Jamahiriya arabe libyenne, Brésil et Afrique du Sud. La Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, Angela Kane; le Président du Comité pour l'exercice inaliénable des droits du peuple palestinien, Paul Badji; et l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes, Yahya Mahmassani; sont également intervenus. Les représentants d'Israël et de la Syrie ainsi que l'Observateur de la Palestine ont exercé leur droit de réponse.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

Exposé

Mme ANGELA KANE, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, rappelant d'abord les événements de Beït Hanoun, a indiqué que 82 Palestiniens, dont 21 enfants, avaient trouvé la mort lors des opérations militaires dans la bande de Gaza entre le 1^{er} et le 8 novembre. Dans le même temps, 52 roquettes et obus de mortier ont été tirés en direction d'Israël. Mme Kane a ensuite brossé le tableau de la situation humanitaire en indiquant que de sérieux dégâts avaient été causés aux infrastructures par l'armée israélienne. Elle a indiqué que les Nations Unies étaient en contact avec les autorités israéliennes et qu'elles avaient rappelé le devoir d'Israël de protéger les civils. Les autorités de l'État hébreu ont fait part de leurs regrets à la suite des tirs meurtriers sur une zone habitée de Beït Hanoun survenus mercredi. Qualifiant cet incident d'effroyable, elle a noté qu'il ne s'agissait pas de la première bavure meurtrière des forces israéliennes.

Mme Kane a rappelé que le Secrétaire général avait pris bonne note de l'annonce du Gouvernement israélien qu'une enquête approfondie serait menée et attend avec intérêt ses premiers résultats. Elle a aussi rappelé que l'ONU avait condamné à diverses reprises les tirs de roquette contre Israël. Il est, selon elle, de la plus grande importance que la partie palestinienne s'unisse pour mettre un terme à ces tirs. C'est la raison pour laquelle l'ONU et ses partenaires du Quatuor continuent d'encourager les efforts du Président Abbas en vue de mettre sur pied un gouvernement d'unité nationale. Un tel gouvernement est le meilleur moyen pour les Palestiniens de rétablir l'ordre et le règne de la loi, a-t-elle estimé. La Sous-Secrétaire générale a enfin émis l'espoir qu'Israéliens et Palestiniens, à la suite de la tragédie de Beït Hanoun, fassent une pause et réfléchissent au fait que le conflit les opposant ne sera pas résolu par la force et que des solutions doivent être recherchées pour parvenir à des négociations. Angela Kane a renouvelé l'appel de l'ONU à une reprise du dialogue comme unique moyen de revenir au dialogue, seul moyen de sortir de cette spirale de la violence.

Déclarations

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, a affirmé qu'au cours de la semaine passée, Israël avait poursuivi et intensifié son agression militaire dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza. Des violations flagrantes du droit international, y compris, selon lui, des crimes de guerre, ont été commises quotidiennement par les forces israéliennes contre les populations civiles palestiniennes. L'Observateur de la Palestine a rappelé que les violences et les destructions non justifiées par une nécessité militaire constituent des violations de la quatrième Convention de Genève. Le massacre commis hier contre des civils palestiniens innocents à Beït Hanoun, dans le nord de la bande de Gaza, illustre une fois de plus de manière éloquente les actes barbares et odieux perpétrés par la force occupante, a déclaré M. Mansour, qui a fait état de 19 victimes, dont 16 membres d'une seule et même famille, tuées pendant leur sommeil par les tirs d'obus israéliens. Jusqu'à présent, le personnel médical palestinien a été incapable d'identifier la plupart des victimes en raison de la nature des explosifs utilisés par les forces israéliennes, qui ont mutilé la plupart d'entre elles ainsi que les survivants.

De tels actes relèvent du terrorisme d'État, a estimé l'Observateur de la Palestine, qui a demandé que les responsables soient poursuivis en vertu du droit international. Les crimes de guerre dont nous avons été les témoins ces derniers temps ne sont que le reflet des souffrances infligées par Israël depuis près de 39 ans au peuple palestinien, a-t-il poursuivi. En outre, le massacre de Beït Hanoun a eu lieu moins de 24 heures après l'annonce par les forces d'occupation israéliennes de la fin de ses opérations dans la région, qui avaient débuté le 1^{er} novembre. Au cours des huit derniers jours, celles-ci auront fait une centaine de victimes et blessé plus de 350 autres personnes, a indiqué l'Observateur, qui a ajouté que depuis la fin du mois de juin, plus de 450 Palestiniens avaient été tués dans la bande de Gaza.

En dépit des nombreuses lettres qui lui ont été adressées pour examiner cette situation, a-t-il regretté, le Conseil a échoué à agir, à faire respecter la paix et la sécurité internationales et à protéger les vies de centaines de civils palestiniens, ce qui ne fait que renforcer un sentiment d'impunité parmi les Israéliens. De son côté, le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a déployé tous les efforts nécessaires pour conclure un accord entre les parties palestiniennes en vue de promouvoir l'unité nationale et a appelé au calme. La manière dont Israël a réagi, en créant encore plus d'instabilité dans les territoires palestiniens occupés et au-delà, relève clairement d'un problème de paix et de sécurité internationales.

L'Observateur de la Palestine a, par ailleurs, déclaré qu'elle rejetait les excuses et les regrets d'Israël, qui continue simultanément à commettre crime après crime en toute impunité. Le Conseil de sécurité ne peut plus rester silencieux devant une telle situation, a-t-il insisté. S'il échoue à mettre fin à l'agression israélienne, le Conseil ne fera que renforcer la culture d'impunité et aggraver le nombre de morts palestiniens, a prévenu M. Mansour. Nous sommes convaincus que ce n'est pas l'intention de ses membres, a-t-il ajouté, avant d'appeler à la cessation immédiate de l'agression israélienne et au retrait immédiat des troupes israéliennes des positions qu'elles occupent depuis le 28 juin dernier. Nous demandons également l'ouverture d'une enquête sur le massacre de Beït Hanoun, ainsi qu'un cessez-le-feu mutuel et l'envoi d'un observateur des Nations Unies pour en surveiller l'application, a conclu l'Observateur de la Palestine.

M. DANIEL CARMON (Israël) a d'abord qualifié d'accident tragique la bavure de Beït Hanoun et a exprimé les profonds regrets de son pays pour la mort de civils innocents. Il a rappelé qu'une aide humanitaire avait aussitôt été proposée à l'Autorité palestinienne, qu'une enquête avait été ordonnée et que les tirs d'artillerie avaient cessé. Il a assuré que son pays ferait tout ce qui était en son pouvoir pour que ce genre de tragédie ne se répète pas. Si les civils ont été tués par les tirs israéliens, ils sont en fait les victimes du terrorisme du Hamas, a-t-il expliqué. Selon lui, le Gouvernement palestinien a une seule décision immédiate à prendre: renoncer au terrorisme comme moyen de parvenir à ses objectifs.

Pour M. Carmon, Gaza est devenu un maillon de la chaîne de terreur. Depuis le retrait israélien de Gaza, a-t-il indiqué, plus d'un millier de roquettes ont été tirées sur Israël. Il a appelé à écouter attentivement les paroles du Chef du Gouvernement du Hamas qui a revendiqué comme sien « le langage du sang ». Il a rappelé que ce parti ne reconnaissait pas Israël et qu'il revendiquait ouvertement cette position. Israël a été appelé à faire preuve de retenue et à laisser du temps pour que des responsables politiques modérés émergent du côté palestinien. Mais que signifie « laisser suffisamment de temps? » s'est-il interrogé. Est-ce après avoir subi 1 000 ou 2 000 roquettes? L'équation est simple, a ajouté le représentant israélien: si les attaques terroristes cessent, Israël n'a pas besoin de mettre en œuvre son autodéfense.

Pour M. Carmon, la communauté internationale doit rejeter les éléments terroristes au sein de l'Autorité palestinienne. Elle ne peut permettre que les modérés se cachent derrière les terroristes. Quand on veut des droits nationaux, on doit faire preuve de responsabilité: reconnaître Israël, renoncer à la violence et assumer les accords passés, a souligné le représentant de l'État hébreu. Celui-ci a ensuite évoqué la situation au Liban où s'il existe des raisons de se montrer optimiste, il serait toutefois prématuré de déclarer qu'il s'agit d'un succès total tant que la résolution 1701 du Conseil n'a pas été intégralement appliquée. Le représentant israélien a exigé une nouvelle fois la libération des deux militaires israéliens capturés. Il a ajouté qu'il faudrait garantir la fermeté et l'efficacité de la FINUL, ainsi que le déploiement complet de l'armée libanaise sur l'ensemble du territoire du Liban. M. Carmon a fait part de la préoccupation de son pays concernant la contrebande d'armes à la frontière syro-libanaise. Il a estimé que la Syrie et l'Iran finançaient le terrorisme et abritaient ses commanditaires.

Le représentant israélien a enfin rappelé la main tendue du Chef du Gouvernement de l'État hébreu, Ehud Olmert, à son homologue libanais Fouad Siniora. Il a souligné que son pays était un partenaire sérieux face à un Gouvernement à Beyrouth qui serait tout aussi désireux de faire la paix. Seule la négociation directe peut permettre d'apporter la paix à nos deux peuples, a-t-il conclu.

M. JAMAL NASSER AL-BADER (Qatar), s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a vigoureusement condamné l'opération menée par les forces israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, qui constitue, selon lui, une violation flagrante du droit international, y compris du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre. Le représentant a demandé au Conseil de sécurité de mettre fin à cette crise explosive, de prendre les responsabilités qui lui incombent en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de protéger les civils innocents. Il est, en outre, urgent d'intensifier les efforts pour parvenir à un règlement pacifique, global et durable de la crise au Moyen-Orient, y compris de la situation en Palestine, et ce, en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et des dispositions de la Feuille de route. Le représentant a aussi demandé l'ouverture d'une enquête sur le massacre de Beït Hanoun ainsi qu'un cessez-le-feu mutuel et l'envoi d'un observateur des Nations Unies pour en surveiller l'application. Pourquoi le Conseil accorde-t-il son attention à des crises de moindre importance alors que la question du conflit israélo-palestinien semble passer au second plan, particulièrement au moment où la situation sur le terrain ne fait que s'aggraver? s'est interrogé le représentant, avant d'émettre l'espoir que le même Conseil adoptera à l'avenir une position sérieuse et unie et qu'il étudiera avec soin le projet de résolution que son pays a présenté aujourd'hui.

M. NANA EFFAH-APENTEG (Ghana) a noté que les derniers événements montrent qu'il est impossible de mener sans dommages collatéraux des opérations militaires dans des zones peuplées comme la bande de Gaza. Il a toutefois jugé que les tirs de roquettes contre Israël ne peuvent permettre de parvenir aux objectifs souhaités par les Palestiniens. Ces tirs n'apportent que souffrance et mort à la population, a-t-il insisté, en estimant qu'une action effective du Conseil de sécurité pour parvenir à une cessation des hostilités serait un pas important. Ces derniers temps, a-t-il accusé, la communauté internationale n'a pas accordé l'attention que mérite un conflit qui n'a que trop duré.

M. JEAN-MARC DE LA SABLIERE (France) a souhaité que la lumière soit faite sur les circonstances de l'attaque contre la localité de Beït Hanoun. La France condamne à nouveau les tirs israéliens contre des zones peuplées par des civils palestiniens, en violation de la quatrième Convention de Genève. Elle condamne également la poursuite des tirs de roquettes en direction du territoire israélien, ainsi que les appels de certains groupes armés palestiniens à la reprise des attentats-suicide. Le représentant a rappelé que l'Autorité palestinienne avait le devoir d'assurer l'ordre public et de lutter contre le terrorisme. Il n'y a pas de solution militaire au conflit israélo-palestinien et les deux parties doivent s'abstenir de toute action qui pourrait compliquer la recherche d'une solution politique au moment où l'apaisement et la reprise du dialogue devraient être l'objectif de tous. La tragique escalade de ces derniers jours confirme pour M. de La Sablière la nécessité d'une réunion urgente du Quatuor pour le Moyen-Orient afin de relancer le processus de paix. Par ailleurs, compte tenu du nombre de victimes au cours des derniers mois, nous nous interrogeons sur la mise en place éventuelle d'un mécanisme de protection des populations civiles, auquel il faudrait réfléchir en liaison avec le Secrétaire général, a conclu le représentant.

M. DUSAN MATULAY (Slovaquie) s'est dit très préoccupé par l'escalade de la violence à Gaza, au lendemain notamment de l'opération militaire israélienne qui s'est soldée par des dizaines de victimes palestiniennes. Il a condamné l'usage de la violence dans la région et a appelé les parties israélienne et palestinienne à la retenue. Estimant qu'Israël a le droit de garantir la sécurité de son peuple en luttant contre le terrorisme et ses auteurs, M. Matulay a toutefois affirmé que les réponses de ce pays à ce défi doivent être proportionnées. Nous exhortons l'Autorité palestinienne à prendre toutes les mesures nécessaires pour libérer le soldat israélien kidnappé et à se garder de toute attaque terroriste visant la population civile israélienne, a-t-il encore dit. M. Matulay a, par ailleurs, formulé le vœu que le futur gouvernement d'unité nationale palestinien poursuive le dialogue en vue de parvenir à une solution négociée du conflit au Moyen-Orient. Appuyant le projet de création de deux États vivant côte-à-côte dans la paix et la sécurité, il s'est dit convaincu que le Quatuor représente le mécanisme le plus à même de faire progresser le processus de paix prévu par la Feuille de route. M. Matulay a déclaré, qu'à cette fin, la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit rester pleinement engagée dans la recherche d'une paix durable dans la région.

Mme K. TAJ (République-Unie de Tanzanie) a condamné l'opération meurtrière de Beït Hanoun et a estimé qu'Israël n'est pas fondé à invoquer la légitime défense. La politique militaire israélienne est allée trop loin dans les territoires palestiniens, a-t-elle estimé. Prenant acte des regrets israéliens, elle a indiqué que son pays attend avec intérêt le résultat de l'enquête annoncée par Israël. La représentante a tout de même appelé la partie palestinienne à mettre un terme aux tirs de roquettes. Elle a voulu que cesse la destruction d'infrastructures palestiniennes et a appelé au dialogue. Elle a demandé la reprise des pourparlers interpalestiniens sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale. La représentante a enfin remercié le Qatar pour son projet de résolution avant d'indiquer que son pays est prêt à en discuter.

M. JOHN BOLTON (États-Unis) a déclaré qu'en dépit de l'émotion qui prévaut dans la salle, il faudrait avoir un débat franc et objectif sur les récents événements à Gaza. Il a rappelé qu'à Gaza et dans les zones adjacentes, l'Autorité palestinienne, sous la conduite du Hamas, avait contribué à la recrudescence des violences et de l'instabilité. Israël a un droit indéniable de défendre ses citoyens, a-t-il ajouté, avant d'exprimer ses profonds regrets devant le nombre de victimes causées par l'opération des forces israéliennes à Beït Hanoun le 8 novembre dernier. La délégation américaine a émis l'espoir que l'enquête ouverte par Israël serait rapidement conclue et que des mesures seraient prises pour éviter à l'avenir qu'un tel incident se reproduise. M. Bolton a ensuite appelé à la libération immédiate et sans conditions du caporal Gilad Shalit, ainsi que des deux soldats israéliens capturés par le Hezbollah au cours des attaques terroristes lancées le 12 juin dernier le long de la Ligne bleue. Le Hamas a l'obligation d'empêcher la terreur et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux attaques menées depuis Gaza, a tenu à préciser l'Ambassadeur Bolton. Il a également rappelé les principes posés par le Quatuor pour le Moyen-Orient et qui incombent au Gouvernement dirigé par le Hamas: fin du terrorisme, reconnaissance d'Israël et acceptation des accords précédents. La Feuille de route du Quatuor demeure en effet le document de référence sur lequel doit s'appuyer une solution en vue de parvenir à la coexistence des deux États. Les

États-Unis soutiennent, pour leur part, les efforts diplomatiques déployés en vue d'assister les Palestiniens à renforcer et à réformer leur secteur de la sécurité et de soutenir la reprise du dialogue entre dirigeants israéliens et palestiniens pour surmonter leurs divergences.

M. PASCAL GAYAMA (République du Congo) a fermement condamné les dernières opérations militaires « excessives, disproportionnées et indiscriminées » menées par Israël en réponse aux tirs de roquettes des miliciens palestiniens sur le territoire israélien. Il a appelé à l'ouverture d'une enquête indépendante qui devrait déterminer les responsabilités d'actes fragilisant les efforts visant à l'instauration des mesures de confiance entre les deux parties au conflit. M. Gayama a, par ailleurs, noté que ces événements survenaient à un moment où des démarches sont entreprises afin de doter l'Autorité palestinienne d'un gouvernement d'unité nationale composé de technocrates. À ses yeux, un tel gouvernement pourrait satisfaire les exigences liées à la reconnaissance du droit d'Israël d'exister, à la renonciation à la violence et au respect des accords passés, notamment la Feuille de route.

M. ADAMANTIOS VASSILAKIS (Grèce) a noté une aggravation alarmante de la situation dans les territoires palestiniens ces derniers mois. Tout en reconnaissant le droit d'Israël de défendre ses citoyens, le représentant a souligné que les moyens employés ne doivent pas être disproportionnés ou contraires au droit international, y compris le droit humanitaire et les droits de l'homme. Nous assistons, a estimé M. Vassilakis, au retour graduel du Moyen-Orient à une époque que nous croyions révolue alors que nous pensions les progrès irréversibles. Les responsabilités des parties et de la communauté internationale sont claires, a jugé le représentant. Nous ne devons épargner aucun effort, n'exclure aucune avenue non encore explorée et épuiser toutes les possibilités pour parvenir à un règlement du conflit, a-t-il dit, en rappelant les propos que la Ministre grecque des affaires étrangères a tenus en septembre dernier devant le Conseil de sécurité. Il est donc urgent d'examiner en profondeur les options disponibles et les initiatives nécessaires pour remettre le processus de paix en marche, a conclu le représentant.

Mme ELLEN MARGRETHE LØJ (Danemark) a affirmé que son pays a été choqué par les informations d'hier relatives à la mort de 19 civils palestiniens, dont 11 enfants, tués par l'artillerie israélienne à Beït Hanoun. Elle a présenté les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple danois aux familles des victimes et au Président Abbas. Elle s'est félicitée de ce qu'Israël ait reconnu officiellement que cette attaque a été une erreur tragique. Elle a aussi salué la promesse d'Israël de mener une enquête complète. La représentante a exhorté les autorités israéliennes à conduire cette enquête rapidement et à rendre publics les résultats. Selon elle, le droit d'un État de se défendre contre des attaques terroristes ne justifie pas un recours à la force ou une action disproportionnée ou sans discernement.

La représentante a également indiqué que son pays soutient la tentative du Président Abbas de bâtir une unité nationale et de former un Gouvernement palestinien crédible, avec une plate-forme reflétant les principes établis par le Quatuor. Pour que le processus de paix aboutisse à un succès, toutes les parties doivent participer, a-t-elle par ailleurs souligné, en mettant l'accent sur le rôle constructif que peuvent jouer les pays voisins, en particulier la Syrie.

Mme KAREN PIERCE (Royaume-Uni) s'est déclarée préoccupée par l'opération menée ces derniers jours par Israël dans les territoires palestiniens occupés, et qui a fait de nombreuses victimes civiles. Soulignant qu'il est nécessaire pour Israël de mener une action proportionnée, la représentante britannique a demandé au Gouvernement israélien d'enquêter au plus vite sur les circonstances de cette attaque, afin d'éviter qu'un tel incident ne se reproduise, et d'en traduire en justice les responsables. Nous demandons aussi que cessent les tirs de roquettes opérés par des Palestiniens contre les positions israéliennes, a poursuivi la représentante. À cet égard, le Gouvernement du Royaume-Uni soutient le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, dans ses efforts pour réformer le secteur de la sécurité. Son pays, a poursuivi la représentante, est prêt à appuyer la demande de certaines délégations d'organiser prochainement une réunion du Quatuor. Sur ce point, elle a rappelé qu'elle ne demandait pas au Hamas de faire des concessions sur les questions de statut final, mais lui a rappelé en revanche la nécessité de partir d'une base commune pour parvenir à la création et à la coexistence de deux États.

M. VITALY CHURKIN (Fédération de Russie) a souligné que les parties concernées devaient faire preuve de retenue et de sagesse et qu'elles devaient se rendre compte du degré de péril atteint. Les actions de l'armée israélienne dépassent l'objectif déclaré, à savoir celui de faire cesser les tirs de roquettes, a-t-il estimé. Évoquant les efforts entrepris par les Palestiniens pour parvenir à un accord sur un gouvernement d'unité nationale, le représentant de la Fédération de Russie a appelé les Palestiniens à reprendre leurs discussions en vue de le former.

Les actions de provocation qui visent à faire monter la tension nuisent aux aspirations nationales du peuple palestinien, a-t-il estimé. Parallèlement, les objectifs d'autodéfense affichés par Israël ne peuvent, selon lui, être entrepris sans prendre en compte la population civile palestinienne. Le représentant russe a conclu en indiquant qu'il détaillerait la position de son pays lors de la prochaine réunion du Conseil qui sera consacrée au Moyen-Orient le 21 novembre.

M. LIU ZHENMIN (Chine) a affirmé que le conflit israélo-palestinien ne pourra être réglé que par des moyens pacifiques. Nous espérons que les deux parties feront preuve à l'avenir de la plus grande retenue possible et mettront un terme au cycle de la violence. Les espoirs de formation d'un Gouvernement palestinien d'unité nationale ont été anéantis par la détérioration soudaine de la situation dans les territoires palestiniens occupés. La Chine est convaincue qu'une solution globale et juste devrait être élaborée sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du principe « terre contre paix », dans une démarche qui servirait les intérêts des deux parties et permettrait d'aboutir à la création et à la coexistence pacifique de deux États souverains.

M. CÉSAR MAYORAL (Argentine) a souligné l'extrême préoccupation de son pays concernant les derniers événements survenus dans la bande de Gaza. L'Argentine condamne de manière énergique et claire l'opération meurtrière survenue dans un quartier résidentiel de Beït Hanoun le 8 novembre. Elle lance un appel pour que des actions militaires de cette nature dans des zones habitées cessent immédiatement. M. Mayoral a réitéré la position de son pays selon laquelle Israël a le droit de se défendre mais en respectant pleinement le droit international humanitaire concernant la protection de la population civile, en particulier la quatrième Convention de Genève. Il a estimé que la gravité des événements de Beït Hanoun méritait que soit menée une enquête indépendante et impartiale.

L'Argentine considère que dans l'immédiat les tirs de roquettes Qassam depuis la bande de Gaza en direction d'Israël doivent cesser immédiatement et que l'Autorité palestinienne doit prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher d'éventuels attentats suicides et autres attaques contre les civils. Parallèlement, M. Mayoral a demandé à Israël de cesser toute activité militaire dans la bande de Gaza et de se retirer de ce territoire. Il a demandé aussi que soient mis fin aux activités de colonisation, ainsi que la construction de la barrière de sécurité en Cisjordanie, qui constituent des faits accomplis. Le représentant argentin s'est dit préoccupé par la situation humanitaire sur place et a estimé que la communauté internationale devait intensifier ses efforts pour porter assistance à la population palestinienne. Se disant convaincu que la seule voie réaliste était celle de la négociation, M. Mayoral a estimé que la communauté internationale, le Quatuor en particulier ainsi que le Conseil de sécurité, devaient assumer un rôle plus actif.

M. TAKAHIRO SHINYO (Japon) a déclaré que devant les victimes des opérations israéliennes menées hier à Beït Hanoun, il devient indispensable que toutes les parties au conflit fassent preuve de la plus grande retenue afin d'éviter une nouvelle aggravation de la situation. Le Japon appelle en particulier le Gouvernement israélien à s'abstenir de toute mesure susceptible de faire des victimes parmi les civils. Nous demandons aussi à l'Autorité palestinienne de mettre un terme à la violence perpétrée par des extrémistes palestiniens et de ne ménager aucun effort pour faciliter la libération du caporal Shalit, a poursuivi le représentant. L'Envoyé spécial du Gouvernement japonais pour le Moyen-Orient a demandé la fin de l'affrontement et procède à des consultations pour encourager les parties à faire des efforts en vue de promouvoir la paix dans la région. Le représentant a ensuite espéré que les efforts actuellement déployés pour former un nouveau Gouvernement palestinien d'unité nationale se poursuivront. En outre, la détérioration de la situation humanitaire des civils palestiniens inquiète tout particulièrement le Japon qui a

demandé que le Gouvernement israélien reprenne rapidement le transfert des recettes fiscales et douanières à l'Autorité palestinienne, a conclu le représentant.

M. JORGE VOTO-BERNALES (Pérou) a d'abord condamné l'attaque meurtrière commise par l'armée israélienne, mercredi, à Beït Hanoun. Outre les victimes civiles et les dégâts matériels, les actions militaires en cours affectent le processus de paix au Moyen-Orient, a ajouté le représentant péruvien. Celui-ci a noté que la poursuite de l'occupation par Israël d'une part, ainsi que les actes d'agression contre des objectifs civils de ce pays d'autre part, portaient atteinte à la seule plate-forme sur laquelle édifier une solution durable basée sur les résolutions du Conseil de sécurité, les accords passés entre les parties et la Feuille de route. Pour le Pérou, la guerre de cet été au Liban doit servir de leçon à la communauté internationale face aux risques représentés par l'intensification d'un conflit qui pâtit de l'absence de dialogue entre les parties et du fait que les problèmes de fond ne sont pas réglés.

M. Voto-Bernales a estimé que le monde devrait avoir à l'esprit la nécessité de favoriser la cohésion interne du système politique palestinien et de la nécessité que celui-ci respecte les critères du Quatuor. Les problèmes de gouvernance ne facilitent pas, selon lui, la mise en œuvre d'actions visant à faire cesser les attaques depuis Gaza contre des objectifs israéliens. De même, ces problèmes n'ont pas permis la libération des soldats israéliens capturés. Le Pérou insiste auprès des parties concernées pour qu'elles mettent un terme à tout acte de violence, qu'elles respectent le droit international humanitaire et reprennent la voie du dialogue pour relancer le processus de paix. La communauté internationale se doit d'accompagner ce processus, a conclu le représentant du Pérou.

S'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, M. RODRIGO MALMIERCA DÍAZ (Cuba) a exprimé sa grave préoccupation face à la détérioration de la situation sur le terrain, à la suite d'un recours excessif et indiscriminé à une violence qui a fait des victimes, en particulier parmi les femmes et les enfants. Réaffirmant la nécessité d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le représentant a ensuite exigé d'Israël qu'il cesse immédiatement son agression contre les territoires palestiniens occupés et retire ses forces des positions occupées depuis juin 2006. Il a, en outre, appelé à un cessez-le-feu immédiat et mutuel et à l'envoi dans la région d'une force des Nations Unies pour en surveiller l'application. Le Mouvement des pays non alignés, a encore dit le représentant, demande enfin à Israël de respecter scrupuleusement les obligations qui lui incombent en vertu des Conventions de Genève relatives à la protection des civils en temps de guerre. En conclusion, le représentant a appelé les membres du Conseil à appuyer le projet de résolution présenté aujourd'hui par le Qatar.

Mme KIRSTI LINTONEN (Finlande), au nom de l'Union européenne, a fait part de sa préoccupation face à l'escalade de la violence à Gaza et en Cisjordanie. Elle s'est dite choquée par le grand nombre de civils morts ou blessés dans l'opération de Beït Hanoun. Tout en reconnaissant le droit légitime d'Israël de se défendre, l'Union européenne l'exhorte à faire preuve d'un maximum de retenue et souligne que ses actions ne doivent pas être disproportionnées ou en contradiction avec le droit humanitaire international. De leur côté, a poursuivi la représentante, les dirigeants palestiniens doivent mettre fin au lancement de roquettes sur le territoire israélien. Une cessation immédiate des violences est impérative pour revenir à un processus de paix global doté d'une perspective politique claire, a souligné la représentante.

Il faut donner une chance au processus de réconciliation entre Palestiniens, a-t-elle encore dit, en les exhortant à poursuivre leurs efforts pour former un gouvernement d'unité nationale. L'Union européenne renouvelle son engagement à contribuer au travail du Quatuor pour remettre de toute urgence le processus de paix au Moyen-Orient sur les rails. Il n'y a pas de solution militaire ou unilatérale au conflit israélo-palestinien et toutes les parties ont le devoir d'agir maintenant pour ranimer un processus de paix crédible, en évitant des tragédies comme celle de Beït Hanoun, a conclu Mme Lintonen.

M. ABDULLAH ALSAIDI (Yémen), qui a d'abord décrit dans le détail la scène d'horreur vécue mercredi matin à Beït Hanoun, a estimé qu'il s'agit d'un crime contre le droit des Palestiniens et contre l'humanité en général. Évoquant une « guerre de génocide » visant les enfants, les femmes et tout être vivant, le représentant s'est demandé si la communauté internationale va demeurer passive. Il a exigé la condamnation du « terrorisme d'État » pratiqué par Israël et a estimé que l'incapacité éventuelle du Conseil à prendre des mesures dissuasives et fermes ne pourrait qu'attiser les flammes. Dénonçant des forces militaires qui prennent pour cible une population sans défense et enfermée dans une prison à ciel ouvert, le représentant a souligné que ces forces ne respectent aucune norme internationale. Il a prévenu cela constitue un terreau fertile pour le terrorisme, avant de juger important que le Conseil de sécurité adopte une résolution contraignante pour un cessez-le-feu. Le texte, a-t-il ajouté, doit prévoir l'envoi d'une force internationale d'interposition.

M. MAGED ABDEL AZIZ (Égypte) a affirmé que l'avertissement lancé par les Ministres des affaires étrangères lors de la réunion du Conseil de sécurité du 21 septembre dernier était devenu une réalité, renforcée par l'absence du Conseil de sécurité et son manque de volonté à assumer ses responsabilités en maintenant la paix et la sécurité internationales de façon à mettre fin à la détérioration de la situation et à éviter une nouvelle escalade dans la région. Selon le représentant, ces derniers mois ont démontré l'échec des politiques hostiles et des mesures unilatérales et confirmé que la solution ne sera trouvée qu'à la table des négociations. La communauté internationale, a-t-il dit, doit adopter une position ferme pour mettre un terme à cette tragédie politique et humaine.

Le représentant a ainsi estimé notamment qu'Israël devait cesser immédiatement son agression contre le peuple palestinien, les assassinats de civils sur les terres occupées et se retirer des zones où il a pénétré à Gaza et revenir aux frontières du 28 juin 2006. L'Égypte, a-t-il ajouté, condamne l'agression qui ne peut être justifiée par aucun prétexte et réitère son appel à Israël à s'abstenir d'utiliser la force pour imposer une situation de facto et à retourner à la table des négociations. Elle réitère également son appel au Conseil de sécurité, au Quartet et à tous les Membres des Nations Unies pour qu'ils œuvrent sérieusement à mettre fin à l'occupation et à établir les bases de la paix au Moyen-Orient.

M. FAWZI SHOBOKSHI (Arabie saoudite) a estimé que les récents événements montrent l'approche sanglante choisie par Israël dans les territoires palestiniens occupés. Il ne s'agit pas d'un acte de légitime défense justifié sur le plan international, mais bien d'un acte de revanche inhumain, a affirmé le représentant qui a dénoncé les punitions collectives infligées au peuple palestinien. Toutes les normes du droit international et des Conventions de Genève sont aujourd'hui bafouées, a-t-il poursuivi, soulignant que l'espoir s'est évanoui pour les Palestiniens qui ont perdu leur dignité et sont habités par la haine. En l'absence d'une intervention de la communauté internationale, Israël a ainsi le sentiment de pouvoir se livrer en toute impunité à des actes barbares. L'Arabie saoudite met en garde contre les graves conséquences qu'auraient les massacres perpétrés hier à Beït Hanoun sur la reprise du processus de paix, si cette situation n'est pas prise en considération dans toute son ampleur.

Mme CAROLINE ZIADE (Liban) a regretté l'effusion de sang provoquée par les Israéliens qui survient après de nombreux autres actes de guerre. Elle a évoqué l'utilisation d'armes interdites et estimé que la communauté internationale se devait d'agir pour mettre fin de manière urgente à l'agression israélienne. Elle a proposé l'adoption d'une résolution en ce sens et la création d'une commission d'enquête sur le massacre de Beït Hanoun. Ces initiatives s'inscriraient, selon la Représentante du Liban, dans le cadre de l'établissement de la paix.

Passant à la situation dans son pays, Mme Ziade a rappelé que l'armée libanaise s'était déployée conformément à la résolution 1701 du Conseil et que son gouvernement avait démenti toute contrebande d'armes. Ce texte, a-t-elle dit, ne se résume pas à prévoir la libération des soldats israéliens prisonniers. La représentante libanaise a condamné les violations de l'espace aérien de son pays, qui vont clairement à l'encontre des dispositions de ladite résolution. Elle a enfin émis l'espoir que le Conseil de sécurité relancerait les propositions de règlement du conflit faites par le passé.

M. HAMIDON ALI (Malaisie) a rappelé que l'établissement et le déploiement d'une force des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés est une proposition qui est examinée depuis près de 40 ans. Le Gouvernement malaisien, a-t-il dit, est convaincu qu'une interposition entre les deux parties est désormais le seul moyen d'apporter les conditions de paix et de sécurité indispensables à la reprise des pourparlers de paix. Le Conseil de sécurité est parfaitement conscient des détails de cette proposition qui a également été recommandée par le Secrétaire général. Malheureusement, a regretté le représentant, elle n'a pas cessé de rencontrer la résistance de cette instance. Par conséquent, des milliers de Palestiniens sans défense ont été tués par les forces israéliennes, a déploré le représentant, qui a souligné qu'en représailles, les militants palestiniens se sont livrés à des attaques contre la population et les infrastructures israéliennes. La Malaisie, a-t-il ensuite déclaré, appuie l'action du Quatuor pour le Moyen-Orient qui joue un rôle diplomatique important et dont la Feuille de route ne doit pas rester lettre morte. Le représentant a appelé le Conseil à assumer les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies, en autorisant le déploiement d'une force d'interposition et de protection dans les territoires palestiniens occupés.

M. SURKHAY SHUKUROV (Azerbaïdjan), qui s'exprimait au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, s'est dit gravement préoccupé par la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens. L'OCI, a-t-il indiqué, condamne en particulier l'assaut militaire mené par Israël, puissance occupante, dans la bande de Gaza, et qui a provoqué de nombreuses victimes dans la population civile palestinienne dont des femmes et des enfants. L'OCI souligne la nécessité de préserver les institutions nationales palestiniennes, ainsi que les biens et les infrastructures. Elle demande l'envoi d'une aide humanitaire d'urgence et appelle le Conseil de sécurité à endosser sa responsabilité en accord avec la Charte de l'ONU en ce qui regarde la paix et la sécurité internationales. Le représentant a exhorté Israël à mettre immédiatement un terme à son agression et à se retirer immédiatement de la bande de Gaza. Il a appelé à un cessez-le-feu immédiat et au déploiement d'une force d'observation de l'ONU pour superviser la trêve. Il a aussi enjoint Israël à respecter scrupuleusement ses obligations et ses responsabilités en vertu des Conventions de Genève. L'OCI demande, a-t-il insisté, à la communauté internationale, au premier rang de laquelle le Quatuor, à prendre des mesures immédiates afin de rétablir la confiance entre les parties dans le but de relancer le processus de paix.

M. MUNIR AKRAM (Pakistan) a souligné la nécessité de mettre un terme à l'impunité dont continue de jouir Israël, alors qu'hier encore une vingtaine de personnes ont trouvé la mort au cours d'une de ses offensives. La poursuite de cette occupation, qui s'appuie sur l'usage aveugle et excessif de la force foule aux pieds le droit international, a-t-il affirmé. Il est regrettable que l'optimisme qui prévalait après le retrait des forces d'occupation soit retombé depuis juin dernier, a regretté le représentant, qui a reproché au Conseil de sécurité de ne pas avoir agi en temps voulu, ni tenu compte de l'Initiative de paix arabe. Nous devons régler les problèmes de la région en mettant fin aux conflits entre Israël et ses voisins, a-t-il préconisé, soulignant que cette tragédie était la principale source de colère et de frustration au sein du monde arabo-musulman. C'est pourquoi, le Pakistan, a-t-il insisté, exhorte les deux parties à adopter des mesures de confiance simultanées et immédiates, en demandant d'une part à Israël de libérer les membres du Gouvernement palestinien, de lever les barrages routiers, de cesser la construction du mur et de transférer l'argent des recettes fiscales et douanières, et d'autre part aux Palestiniens de cesser les tirs de roquettes.

M. ALI HACHANI (Tunisie) a d'abord évoqué les nombreuses victimes de l'intervention israélienne dans la bande de Gaza. Rappelant que son pays a condamné cette agression, il a noté que celle-ci intervient alors que se manifeste une aspiration à la paix au sein des peuples de la région. Il n'y a pas d'autre choix que le retour à la négociation, a estimé le représentant, en se montrant favorable au déploiement d'une force internationale.

M. ABDELMAHMOUD ABDELHALEEM (Soudan) s'est déclaré inquiet de la manière dont Israël se comporte dans les territoires palestiniens occupés, où ce pays mène des opérations qui ne font qu'éloigner les perspectives de paix dans la région. Il faut savoir que des milliers de civils palestiniens continuent d'être touchés par la politique d'Israël, a rappelé le représentant, qui a ajouté que rien que la semaine dernière, des chars israéliens ont tué des dizaines d'enfants palestiniens. Le représentant s'est

attardé sur l'attaque « brutale » menée dans des quartiers résidentiels par les chars israéliens et qui a causé la mort d'une vingtaine de personnes. En outre, a-t-il poursuivi, dans la bande de Gaza, Israël continue la construction de son mur de séparation. Nous demandons donc à toutes les institutions de condamner cette agression et au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, en obligeant Israël à respecter ses résolutions pertinentes, a lancé le représentant, pour qui Israël doit se retirer de la bande de Gaza et ouvrir une enquête sur les circonstances dans lesquelles a été perpétrée l'attaque d'hier.

M. HAMID CHABAR (Maroc) a d'abord dénoncé les agressions israéliennes dans la bande de Gaza et fait part de l'indignation de son pays. Ces pratiques sont une violation grave de la légalité internationale, a-t-il estimé, en invitant Israël à tirer les enseignements de son attitude qui attise la violence. Le Maroc, a ajouté le représentant, a lancé un appel à la retenue et est convaincu que l'on peut œuvrer pour rapprocher les parties et relancer le processus de paix. Le représentant a notamment proposé l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat, la fin de la séquestration des capitaux palestiniens et la fin du siège des territoires. Il s'est dit favorable à l'envoi d'observateurs internationaux, arguant que ces mesures de confiance permettraient de relancer le processus de paix. La région ne peut connaître la paix sans une conjugaison des efforts dans tous les domaines.

M. YUCEF YOUSFI (Algérie) s'est déclaré vivement préoccupé par l'agression israélienne qui a provoqué des pertes humaines parmi les femmes et les enfants et causé des dégâts importants à l'infrastructure palestinienne. L'impunité avec laquelle Israël, en mal de guerre, lance épisodiquement son armée à l'assaut des localités palestiniennes, sans que cela suscite la moindre réaction de la communauté internationale, doit être fermement condamnée et dénoncée par la communauté internationale, a-t-il souligné. Sa délégation a donc appelé avec force le Conseil de sécurité à cesser de faire preuve de complaisance à l'égard des attaques répétées d'Israël contre le peuple palestinien, à assumer la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte de l'ONU, et à exercer les pressions nécessaires pour conduire Israël à cesser immédiatement son agression contre le peuple palestinien et à retirer ses troupes de la bande de Gaza.

Mme MONA JUUL (Norvège) a souligné que le bilan des opérations militaires israéliennes menées hier à Gaza est indiscutablement choquant. Elle a condamné le recours massif à la force militaire par Israël dans sa tentative de faire cesser le lancement de roquettes à partir de Gaza. Depuis juin, plus de 300 Palestiniens ont perdu la vie et beaucoup d'entre eux étaient des enfants, a-t-elle déclaré, rappelant également que la situation humanitaire à Gaza devient de plus en plus critique. Le Ministre des affaires étrangères norvégien, a-t-elle indiqué, était hier sur place et a pu constater de ses propres yeux la détérioration rapide de la situation et l'étendue de la destruction causée par la campagne israélienne. Devant son homologue israélien, le Ministre a rappelé que, tout en reconnaissant le droit d'Israël de se défendre, la Norvège ne peut accepter des représailles militaires aussi disproportionnées et contraires au droit humanitaire international.

Cela ne permettra pas à Israël d'améliorer sa sécurité car il n'y a pas de solution militaire à ce conflit, a poursuivi Mona Juul, avant d'appeler les dirigeants palestiniens à mettre un terme au lancement de roquettes sur le territoire israélien. De tels actes de terreur ne servent ni la population palestinienne ni la recherche de la paix, a-t-elle déclaré, en demandant la libération du soldat Gilad Shalit. La route vers la paix commence à la table des négociations, a-t-elle enfin insisté.

M. ÍÑIGO DE PALACIO ESPAÑA (Espagne) a déclaré que le Moyen-Orient traversait la pire crise qu'il ait connue depuis de nombreuses années, conséquence directe de la récente guerre au Liban et de la violence ininterrompue dans les territoires palestiniens. On peut non seulement craindre une augmentation de la violence israélo-palestinienne mais aussi des affrontements entre Palestiniens eux-mêmes, a estimé M. de Palacio España. L'échec de la voie guerrière pour régler les conflits dans la région étant patent, l'Espagne estime que la communauté internationale doit s'engager d'urgence pour œuvrer de concert avec les acteurs locaux afin de contribuer à une solution juste, globale et durable du conflit, a-t-il ajouté. Mais l'espoir suscité par le vote de la résolution 1701 ne restera pas ouvert indéfiniment.

Il nous faut agir concrètement sur le terrain, en adoptant des mesures à court et moyen terme et relancer un processus de paix qui engloberait tous les acteurs. Il faudrait tout d'abord libérer les soldats et les prisonniers. Le représentant de l'Espagne a ensuite proposé une gestion des frontières qui réponde aux préoccupations en matière de sécurité des uns et des autres. Les parties en présence n'étant pas en mesure de prendre l'initiative, l'Espagne est convaincue que la construction de la paix requiert la convocation d'une conférence internationale. Il convient dans l'immédiat de donner un nouvel élan à la Feuille de route et une plus grande participation des acteurs régionaux, a-t-il estimé. Les négociations doivent être basées sur les critères de base acceptés par toutes les parties lors de la Conférence de Madrid de 1991 ainsi que sur les résolutions pertinentes de l'ONU.

M. PAUL BADJI, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a d'abord estimé que le fait que l'armée israélienne continue de faire un usage excessif de la force était un acte de guerre contre la population palestinienne. Le Comité pour l'exercice des droits du peuple palestinien exhorte les militants palestiniens à cesser leurs tirs de roquettes sur Israël qui, a-t-il noté, ont provoqué les représailles israéliennes. « Absolument rien ne peut justifier ces actes qui constituent une violation du droit international », a-t-il déclaré. « Cette évolution tragique de la situation anéantit le peu d'espoir qu'il reste aux dirigeants palestiniens de trouver un moyen de renouer le dialogue et de reprendre les pourparlers de paix ».

M. Badji a appelé Israël à arrêter immédiatement ses opérations militaires et à conduire une enquête approfondie et crédible sur le bain de sang de Beït Hanoun. Le Comité estime que le Conseil de sécurité devrait se montrer à la hauteur de ses responsabilités. « Seul un règlement global permettra au peuple palestinien de réaliser ses droits inaliénables », a conclu M. Badji qui s'est dit favorable au principe de l'échange de terres contre la paix pour parvenir à la solution de deux États vivant pacifiquement côte à côte.

M. ABDULAZIZ NASSER R. AL-SHAMSI (Émirats arabes unis) a déclaré que les actes criminels israéliens, qui constituent des violations graves du droit international, auraient pu être empêchés si le Conseil de sécurité avait agi dès le premier jour en appelant Israël, puissance occupante, à mettre fin à sa guerre dans la bande de Gaza. Cette inaction a encouragé Israël à poursuivre, en toute impunité, la destruction de villes et de villages palestiniens et de leurs infrastructures mais aussi à lancer des opérations de grande échelle contre des civils innocents, a déclaré le représentant. Les Émirats arabes unis ont ensuite réaffirmé leur soutien au peuple palestinien et réitéré leur position selon laquelle les violations incessantes d'Israël n'apporteront jamais à ce pays la paix et la sécurité auxquelles il aspire. Par conséquent, la délégation a appelé la communauté internationale et le Conseil de sécurité à prendre des mesures urgentes pour condamner les opérations israéliennes et veiller à ce que ses responsables soient traduits en justice. Nous espérons que la communauté internationale n'échouera pas, une fois de plus, à empêcher l'escalade des violences dans les territoires palestiniens occupés et au Moyen-Orient. La paix ne sera pas atteinte en l'absence d'un gouvernement palestinien d'unité nationale qui soit en mesure de réunir les conditions nécessaires à la reprise du processus de paix, a conclu le représentant.

M. YAHYA MAHMASSANI, Ligue des États arabes, a d'abord noté que les opérations militaires et la politique constante de recours à la force ne règlent en rien les choses. Il a demandé que cessent ces opérations dans les territoires palestiniens qui, selon lui, ne feront qu'engendrer une escalade de la violence. Il a cru comprendre qu'Israël ne souhaite ni participer au processus de paix ni contribuer à la stabilité internationale. M. Mahmassani, qui estime qu'il faut revitaliser le processus de paix et la Feuille de route, s'est interrogé sur le rôle du Quatuor. Pour quelles raisons cette instance n'a pris aucune initiative dans les circonstances présentes, s'est-il demandé. Il est clair, a-t-il jugé, que les événements actuels constituent l'échec d'un processus de paix qui s'est effondré. La seule option viable est le retour à la table des négociations. Les Palestiniens et les Israéliens ne résoudre rien par la voie militaire, a-t-il prévenu.

M. ABDULLAH A. M. AL-MURAD (Koweït) a espéré que le Conseil de sécurité assumerait ses responsabilités en mettant fin aux agressions israéliennes dans la bande de Gaza. La communauté internationale doit mettre fin aux pratiques des forces israéliennes, qui se sont rendues coupables de massacres, comme celui perpétré hier à Beït Hanoun. Ces agressions nous amènent à nous interroger sur les intentions d'Israël, qui invoque le droit à la légitime défense ou attribue certaines de ses bavures à des « erreurs techniques ». Les violations graves et les atteintes au droit international commises par Israël doivent au contraire être condamnées vigoureusement par la communauté internationale, a insisté le représentant du Koweït, qui a demandé le retrait des forces israéliennes et l'adoption de mesures en vue de protéger les populations civiles palestiniennes. Seule la mise en œuvre conjointe du principe « terre contre paix », de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité permettront de parvenir à une solution du conflit israélo-arabe. Si le Conseil de sécurité échouait à prendre une décision, cela signifierait la poursuite, en toute impunité, par Israël de ses pratiques, a prévenu le Koweït.

Prince ZEID RA'AD ZEID AL-HUSSEIN (Jordanie) a condamné ce qu'il a qualifié de crimes horribles commis par Israël à Beït Hanoun. Il a estimé que le Conseil de sécurité devait mettre fin à l'agression israélienne qui n'engendrera qu'une complication supplémentaire de la situation. C'est pourquoi, la communauté internationale doit agir de manière urgente. Cette escalade de violence menace plus que jamais les perspectives de la création d'un État palestinien, a-t-il ajouté. Le fait qu'Israël continue de bafouer le droit international, de nier les droits des Palestiniens, par la colonisation en particulier, ne font que souffler sur les braises de l'extrémisme, a estimé le représentant de la Jordanie. Selon lui, seules des négociations directes peuvent permettre de progresser dans la voie de la paix. Estimant qu'il convenait de soutenir le Président Abbas, il a estimé qu'Israël devait faire preuve de la souplesse nécessaire pour que puisse être réamorcé le processus de paix.

M. JAVAD ZARIF (République islamique d'Iran) a fermement condamné l'agression commise hier à Beït Hanoun par Israël, de même que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le terrorisme d'État, commis, selon lui, par ce régime. Malheureusement, en raison de l'inaction du Conseil de sécurité, imputable à certains de ses membres permanents, l'impunité dont bénéficie Israël ne cesse de croître, a déploré le représentant. Il est, par conséquent, grand temps pour le Conseil et la communauté internationale de prendre les mesures qui s'imposent afin de mettre fin aux politiques criminelles du Gouvernement israélien. Le représentant iranien a émis, en conclusion, l'espoir que le Conseil reconnaîtra la nécessité d'agir en commençant par adopter le projet de résolution présenté par la délégation du Qatar.

M. ADE PETRANTO (Indonésie) a rappelé que Mme Karen AbuZayd, Commissaire générale de UNRWA, avait évoqué la veille le désespoir des habitants de Gaza, qui est confronté à des destructions d'une échelle inégalée. Le représentant de l'UNICEF avait également parlé d'un nombre extraordinaire d'enfants tués en l'espace de cinq jours. L'offensive militaire israélienne, a-t-il continué, menace la perspective d'une solution négociée. La délégation indonésienne a de nouveau condamné l'agression d'Israël et son recours excessif à la force. Elle a de nouveau appelé Israël à reconnaître qu'il n'y avait pas de solution militaire à la situation au Moyen-Orient et a déploré qu'Israël continue à violer ouvertement le droit international. M. Petranto a demandé au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de veiller à ce que ce type de massacre ne se reproduise plus. Il a également appelé la communauté internationale et le Quatuor à relancer le processus de paix et, à cette fin, a soutenu le projet de résolution du Qatar.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a rappelé que pendant des décennies, le Conseil a entendu de nombreuses déclarations concernant les massacres perpétrés par Israël contre ses voisins. Il ne s'agit pas uniquement d'une situation humanitaire, mais avant tout d'une question politique, a-t-il fait remarquer. Le représentant syrien a regretté qu'on demande au Conseil de sécurité d'agir face à l'effusion de sang comme s'il s'agissait d'une question ordinaire. Une puissance qui a beaucoup d'influence au sein du Conseil paralyse les activités de cet organe, ce qui permet à Israël de poursuivre ses menées. Le terrorisme israélien envers les Palestiniens est présenté comme un acte de légitime défense, au mépris des faits, selon le représentant syrien. Le comble de l'absurdité, a-t-il ajouté, est atteint lorsque l'on

entend affirmer que le massacre de Beït Hanoun résulte d'une erreur. Israël est un État irresponsable qui n'est pas qualifié en tant qu'État pour traiter avec la communauté internationale, a-t-il affirmé. Les prétextes donnés par Israël pour poursuivre l'occupation et l'agression ne sont plus acceptables. Tout se passe comme si on voulait provoquer une déflagration de toute la région, a ajouté le représentant de la Syrie. Le Conseil doit envoyer un message clair à Israël selon lequel le maintien de son occupation conduira à des tensions dans les relations internationales et menace l'ensemble des relations internationales.

M. EMBARAK (Jamahiriya arabe libyenne) a affirmé qu'Israël se voit légitimé dans ses opérations par l'incapacité du Conseil de sécurité à agir véritablement, durant ces 40 dernières années. La communauté internationale refuse ainsi de prendre des mesures punitives pour empêcher Israël de poursuivre son agression systématique, qui viole les dispositions du droit international et en particulier celles de la quatrième Convention de Genève, a accusé le représentant. Tous les efforts de paix déployés depuis 1948 n'ont jamais abouti parce qu'ils ne traitent pas des causes profondes du conflit, notamment de droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination, a souligné le représentant qui a demandé aux membres du Conseil d'accorder la plus haute attention au projet de résolution présenté le Qatar.

M. PIRAGIBE DOS SANTOS TARRAGÔ (Brésil) a estimé que la situation actuelle de paralysie diplomatique virtuelle fait le lit de l'escalade des tensions et des hostilités et pose un défi renouvelé au Conseil de sécurité eu égard à l'efficacité de sa réaction, à ses méthodes de travail et à sa transparence. Elle met aussi en lumière la nécessité d'aller de toute urgence aux racines du conflit. Si des mesures rapides et concrètes ne sont pas adoptées, le Conseil de sécurité risque de faire face à une crise globale échappant à son contrôle, a prévenu le représentant avant d'appeler Israël à cesser, sans retard, toute opération militaire à Gaza. Il a aussi appelé les Palestiniens à cesser ses attaques contre l'État hébreu. Le représentant a souhaité une enquête complète sur le « bain de sang » de Beït Hanoun dû à un usage disproportionné de la force. Il a souligné que l'on ne parviendra pas à la paix simplement en poussant à une capitulation définitive.

Seule la reprise de négociations impliquant toutes les parties intéressées peut permettre de parvenir à un accord juste et global capable d'ouvrir la voie à une paix durable. Le représentant a rappelé que conformément aux diverses résolutions de l'ONU, la création d'un État palestinien libre, démocratique et économiquement viable, selon les aspirations légitimes de son peuple, est la condition sine qua non à la paix et la stabilité au Moyen-Orient. M. Tarragô a appelé la communauté internationale à saisir cette occasion pour remettre le processus de paix sur les rails, en adoptant une démarche politique qui s'appuie sur la Feuille de route du Quatuor et sur le principe de la terre contre la paix. Il a rappelé la proposition que le Président Lula a faite, lors de l'ouverture de l'Assemblée générale, visant à convoquer une conférence sous les auspices de l'ONU.

M. DUMISANI KUMALO (Afrique du Sud) a fait part de sa profonde préoccupation devant l'escalade du conflit au Moyen-Orient. Dans la mesure où cette situation constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, il a exhorté le Conseil de sécurité à agir rapidement. Il a en outre appelé le Gouvernement israélien à s'abstenir de prendre des mesures militaires unilatérales contre les territoires palestiniens occupés. Se tournant vers les Palestiniens, il leur a demandé de cesser leurs tirs de roquettes en direction de positions israéliennes. Le représentant a ensuite estimé que le projet de résolution présenté par le Qatar mérite d'être sérieusement examiné, tout particulièrement ses dispositions prévoyant l'envoi d'une force d'observation des Nations Unies qui aurait pour mandat de surveiller l'application d'un cessez-le-feu mutuel. Le Conseil de sécurité a été saisi de cette question pendant plus de 40 ans, a rappelé le représentant, qui a fait observer que son échec à trouver une paix durable à la crise a nié tout espoir au peuple palestinien. Aussi, l'Afrique du Sud a-t-elle encouragé la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour revitaliser dès que possible le processus de paix, a souligné le représentant.

Droits de réponse

Le représentant d'Israël a attiré l'attention sur les nouvelles roquettes qui avaient été lancées aujourd'hui contre Israël. Il a noté que deux des déclarations prononcées devant le Conseil étaient particulièrement inacceptables pour son pays. Il est clair, a-t-il affirmé, qu'il existe des extrémistes tels que le Hamas, épaulés par la Syrie et l'Iran. Il a rappelé qu'un dirigeant du Hamas installé à Damas se mettait en travers de tout règlement et œuvrait à détruire la paix. Le fait d'entendre le représentant syrien nous faire la leçon va au-delà du cynisme, selon le représentant d'Israël. Faisant référence à l'Iran, il a souligné que le Président de ce pays niait l'Holocauste. Le représentant israélien a réaffirmé que ces deux pays, la Syrie et l'Iran, soutenaient le terrorisme international. Il faut mettre fin à ce danger avant qu'il ne soit trop tard, en particulier celui représenté par l'Iran, a-t-il conclu.

L'Observateur de la Palestine a estimé qu'Israël avait foulé aux pieds le droit international et que son Premier Ministre était partisan de la ségrégation. Il a ensuite chaleureusement remercié les délégations qui ont pris aujourd'hui la parole et demandé aux membres du Conseil de se prononcer, au plus vite, sur le projet de résolution présenté par la délégation qatarienne.

Réagissant aux allégations d'Israël, le représentant de la République arabe syrienne a estimé que les commentaires formulés par le représentant israélien soulignaient la nature du régime de son pays qui, à la fois, pratique le terrorisme et prêche la paix et exploite tous les prétextes possibles pour poursuivre son agression. Il faut condamner la puissance occupante et l'amener à renoncer à ses mensonges, a-t-il conclu.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel